

**Certificat d'examen de type  
n° F-05-B-0248 du 9 février 2005**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/ E041387-D3-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur  
types EC, EC ComScale et HC (classes X(1) et/ou Y(a))**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

**FABRICANT :**

O.C.S CHECKWEIGHERS GmbH, MAX-PLANCK-STRASSE 7, 74523 SCHWÄBISCH HALL (ALLEMAGNE).

**DEMANDEUR :**

Le demandeur est le fabricant.

**OBJET :**

Le présent certificat complète les certificats n°02.00.690.005.1 du 2 mai 2002, F-04-B-581 du 13 juillet 2004 et F-05-B-0016 du 4 janvier 2005 relatifs à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types EC, EC ComScale et HC.

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types EC, EC ComScale et HC, ci-après dénommé instrument et faisant l'objet du présent certificat diffère de l'instrument approuvé par les certificats précités par l'ajout des caractéristiques figurant dans les tableaux suivants à celles déjà prévues.

Tableau 1 : instruments équipés de la cellule à compensation électromagnétique de force WIPOTEC type EC

Classe	X(1)		Y(a)	
	Nombre d'échelons de vérification	≤ 7500	≤ 2 x 5000	≤ 7500
Echelon de vérification	≥ 0,1 g	≥ 0,1 g	≥ 0,1 g	≥ 0,2 g
Rapport maximal entre $e_{i+1}$ et $e_i$	< 3			
Portée maximale (Max)	≤ 15000 g			
Portée minimale (Min)	20 g (e=0,1 g)		20 e 5 e (pour l'usage postal)	
Vitesse du convoyeur	≤ 100 m / min		≤ 80 m/min	≤ 100 m/min
Tare prédéterminée, soustractive	≤ Max			
Etendue de température	5° C à 40 °C			

Tableau 2 : instruments équipés de la cellule à compensation électromagnétique de force WIPOTEC type **IW-B**

Classe	X(1)	Y(a)	
Nombre d'échelons de vérification	$\leq 3 \times 6000$	$\leq 3 \times 6000$	$\leq 3000 / 3000 / 2400$
Echelon de vérification	$\geq 1 \text{ g}$		
Rapport maximal entre $e_{i+1}$ et $e_i$	$\leq 5$		
Portée maximale (Max)	$\leq 150 \text{ kg}$		
Portée minimale (Min)	600 g (e=1 g)	20 e 5 e (pour l'usage postal)	
Vitesse du convoyeur	$\leq 80 \text{ m / min}$	$\leq 60 \text{ m/min}$	$\leq 90 \text{ m/min}$
Tare prédéterminée, soustractive	$\leq \text{Max}$		
Etendue de température	5° C à 40 °C		

Les autres caractéristiques et le dispositif de scellement restent inchangés.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles prévues par le certificat n°02.00.690.005.1 du 2 mai 2002.

Pour les instruments concernés par le présent certificat, le numéro et la date de ce présent certificat doivent être inscrites dans le carnet métrologique.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ E041387-D3 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

La limite de validité du présent certificat est le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification